AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2883
FR0010341032-FS1262

21 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2016, complété par un courrier reçu le 21 décembre, la société Ofi Asset Management[1] (22 rue Vernier, 75017 Paris) agissant pour le compte de la Macif dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 septembre 2016[2], le seuil de 10% des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte de la Macif, 556 397 actions FONCIERE INEA représentant 818 897 droits de vote, soit 9,63% du capital et 9,93% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société FONCIERE INEA.

[1] Société détenue à hauteur de 60,93% par la Macif.
[2] Le déclarant a précisé n'avoir eu connaissance du franchissement du seuil qu'à la date du 19 décembre 2016.
[3] Sur la base d'un capital composé de 5 776 175 actions représentant 8 243 649 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.